

DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE SAUVETERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 11 MARS 2013 A 18 HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C, DENIS H., Messieurs AGRET R., GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoints
Mesdames CHATENOUD C, COUDERC V., NIBOUCHE B., Messieurs BENOIT M, CHERUEL P, DARLIX L.P., RICARD G, RICHARD B, Conseillers Municipaux.

Procuration de M. RIEU Patrick à M. CHERUEL Patrick

Absents : M. REBIERE Paul, Madame MALINAS Claude.
Secrétaire de Séance : M. GAUTHIER Denis

SALLE JEAN FERRAT – ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DU MAITRE D'OEUVRE

ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE

L'enveloppe financière affectée aux travaux, initialement de 1 200 000,00 € HT, a évolué pour aboutir en phase Avant Projet Détaillé à une valeur estimée à 1 800 000,00 € HT (hors réactualisation). Cette évolution tient compte des demandes faites par les partenaires (DRAC, REGION) pour un réajustement des surfaces et des prestations de travaux afin de favoriser la mutation des espaces inter disciplines.

Après consultation des entreprises, le montant des travaux a été arrondi à 1 950 000,00 € HT. Sur cette nouvelle base, la maîtrise d'œuvre propose, à titre commercial, de ramener le taux global de sa rémunération de 9,90% à 9,14% faisant passer le marché de maîtrise d'œuvre de 118 800,00 € HT à 178 200,00 € HT.

Le montant de l'avenant proposé est détaillé comme suit :

Montant HT	59 400,00 €
Taux TVA	19.6 %
Montant TTC	71 042.40 €

Nouveau montant du marché de Maîtrise d'œuvre :

Montant HT	178 200,00 €
Taux TVA	19.6 %
Montant TTC	213 127.20 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

SALLE JEAN FERRAT – ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DU MAITRE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,

ACCEPTTE les nouvelles dispositions financières relatives à la rémunération du Maître d'œuvre qui s'élèvent désormais à :

Montant HT	178 200,00 €
Montant TTC	213 127,20 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 correspondant
- - PRECISE que les crédits correspondants sont prévus à l'opération 1037 du budget communal 2013.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour copie conforme suivent les signatures,
A Sauveterre, le 19 Mars 2013

Le Maire,
Jacques DEMANSE



Rendue exécutoire le : 20/03/2013
Publiée le : 21/03/2013

**SALLE JEAN FERRAT – ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DU MAITRE
D'OEUVRE**

2/1